

Inscriptions à la maternelle.

DATES	1- Pour les classes MATERNELLES (PRESCOLAIRE)
7 au 15 janvier 2022	<p>Dépôt du dossier de candidature **</p> <p>Remplir et déposer le dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit en ligne et attendre "accusé-réception" par mail • Soit par impression du document sous format PDF dans la même rubrique, à envoyer au Collège, à l'adresse mail : inscriptions@ndn.edu.lb et attendre "accusé-réception" • Soit en copie dure, à déposer à l'accueil du collège et réclamer un bon de réception. <p>Prière de joindre au dossier tous les documents officiels demandés : 2 photos passeport, un certificat de Radiation pour ceux qui postulent pour la MS et la GS. Le certificat de baptême pour les chrétiens, une fiche d'état civil individuelle de moins de trois mois, une fiche d'état civil familiale (<i>pas nécessairement récente</i>), une photocopie de la carte d'identité, la photocopie du carnet de santé</p> <p>Payment de 500.000LL. avant le RDV</p> <p>Un Rendez-vous avec la Famille :</p> <p>Attendre la date et l'heure du rendez-vous pour un entretien avec la famille. Ce rendez-vous sera communiqué par mail et par message. Il ne peut en aucun cas être ajourné. (Parking assuré)</p>
19,20,21,22 et 24,25 janvier	<p>Rencontre avec les familles. A cause de la pandémie, un des parents accompagnera l'enfant. Vous êtes priés d'arriver un quart d'heure à l'avance, accompagné de l'enfant. (Mère ou père)</p>
27 janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Les réponses aux demandes d'inscription seront envoyées par mail et par message.
Du 31 au 5 février de 8h00 à 18h00	<ul style="list-style-type: none"> • La confirmation de la demande d'inscription (droits d'inscriptions : 900000L.L) et le règlement du solde restant des droits d'ouverture de dossier (500000L.L). Vu que la place vous sera réservée, ces deux sommes (1 400 000 L.L) ne sont en aucun cas remboursables. <p>N.B : Toute demande non-confirmée dans ces délais sera annulée.</p>

Pour entrer :

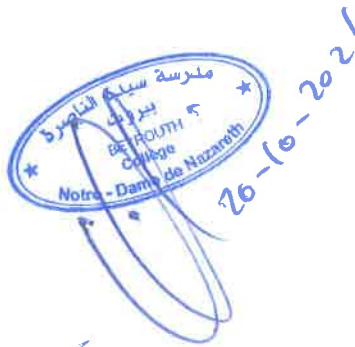
- En petite section (PS), l'enfant doit être né en 2019. Il devra accomplir les 3 ans avant le 31 janvier 2023
- En Moyenne section (MS), l'enfant doit être né en 2018. Il devra accomplir les 4 ans avant le 31 janvier 2023
- En Grande section (GS), l'enfant doit être né en 2017. Il devra accomplir les 5 ans avant le 31 janvier 2023

****Les droits d'ouverture de dossier, impliquent le paiement de 1 000 000 L.L, la moitié (500.000L.L, non remboursable) sera versée automatiquement lors du dépôt de dossier. L'autre moitié (500.000L.L) sera versée après confirmation lors des inscriptions définitives au mois de février avec les droits d'inscriptions (900.000L.L) En cas de désistement, les deux sommes ne seront pas remboursées.**



Inscriptions du CP à la seconde

DATES	2- Pour les élèves du CP à la seconde ¹
Du 28 février au 11 mars	Dépôt de dossier de candidature **: avec les documents officiels. Paiement de 500 000 LL
Avril – Mai 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Examens d'entrée Collège le samedi 19 mars à 8h • Résultats des examens le 26 mars • 28 mars au 2 avril de 8h à 16h : Confirmation de la demande d'inscription (900.000 L.L.) et le règlement du solde restant des droits d'ouverture de dossier (500.000 L.L.) Soit la somme de 1.400.000 L.L. (par chèque uniquement). Vu que la place vous sera réservée, ces deux sommes ne sont en aucun cas remboursables. <p>N.B : Toute demande non-confirmée dans ces délais sera annulée. Pour la dispense du programme libanais voir paragraphe suivant</p>
<u>Avant le 12 juillet 2022</u>	<p>Remise impérative, au secrétariat du Collège, des documents exigés par le Collège et les autorités libanaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves venant de l'étranger, devraient remettre l'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais - Pour les binationaux, une photocopie de la carte d'identité et des deux passeports. - Pour les élèves voulant être dispensés des examens officiels libanais, la dispense officielle délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais est exigée. (voir circulaire sur le site). La demande auprès du Collège doit être faite au plus tard au mois de mai de l'année en cours pour que la dispense entre en vigueur pour l'année suivante, sachant que les dispenses ne sont activées qu'à partir <u>de la classe de sixième.</u> - Pour les élèves venant d'un établissement libanais : il faut remettre une attestation de scolarité délivrée par l'établissement d'origine, légalisée par le Ministère de l'Education Nationale libanais avec les notes des 3 dernières années. Remettre aussi une attestation qui certifie que vous êtes en règle avec la comptabilité ratifiée par la Direction de l'établissement scolaire. - La photocopie du bulletin trimestriel de l'année en cours. - Les élèves entrant en classe de seconde apporteront une photocopie du Brevet libanais. - une copie de la carte d'identité, 2 photos passeport. Le certificat de baptême pour les chrétiens, une fiche d'état civil individuelle de moins de trois mois, une fiche d'état civil familiale (pas nécessairement récente), une photocopie de la carte d'identité et la photocopie du carnet de santé et la fiche médicale postée sur le site à renseigner par le pédiatre



**Les droits d'ouverture de dossier, impliquent le paiement de 1 000 000L.L, la moitié (500.000L.L, non remboursable) sera versée automatiquement lors du dépôt de dossier. L'autre moitié (500.000L.L) sera versée après confirmation lors des inscriptions définitives avec les droits d'inscriptions (900.000L.L). En cas de désistement, aucune somme n'est remboursable.

¹ Nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir des élèves en première et terminale et des élèves dispensés du cursus libanais avant la classe de sixième.